

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2016  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Date de convocation : Jeudi 10 novembre 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 69**

**Nombre de conseillers présents : 51 pour la délibération 16-323, 50 à partir de la délibération 16-324, 49 pour les délibérations 16-328 à 16-334, 50 à partir de la délibération 16-335 et jusqu'à la fin.**

**Nombre de conseillers votants : 64**

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Yves LANIC – Marie-Joëlle LENFANT – Jean-Marc MOGLIA – Pierre MAZURIER – Jean-Michel DERREY – Thierry DELAMARE – Jean-Pierre BRÉVAL – Hubert ZOUTU (délibération 16323) – Sylvie BLANDIN – Alexandre DELACOUR – Hervé LETELLIER – Jean-Claude COURANT – Guillemette NOS – Bernard LEROY – Sylviane LORET – Patrick MADROUX – Jean-Yves CALAIS – René DUFOUR – François-Xavier PRIOLLAUD – Anne TERLEZ (sauf pour les délibérations 16-328 à 16-334) – Jacky BIDAULT – Marie-Dominique PERCHET – Hafidah OUADAH – Jean-Pierre DUVÉRÉ – Céline LEMAN – Christian WUILQUE – Alexis FRAISSE – Marie-Pierre DUMONT – Pascal HEBERT – Jacky VASSARD – François CHARLIER – Jacky FLEITH – Jean CARRÉ – Richard JACQUET – Angélique CHASSY – Albert NANIYOUULA – Didier PIEDNOËL – Dominique DELAFOSSE – Alain LOEB – Hervé PICARD – Nadine TERNISIEN – Jean-Philippe BRUN – Jean-Jacques COQUELET – Jacques LECERF – Fatia DJEMEL – Nabil GHOUL – Rachida DORDAIN – Ousmane N'DIAYE – Jean-Claude CHRISTOPHE.

**CONSEILLERE SUPPLÉANTE PRÉSENTE AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE REMPLAÇANT UN TITULAIRE EXCUSÉ :**

Daniel BAYART – Monique KWASNY.

**POUVOIRS :**

Monsieur ZOUTU à Madame NOS (à partir de la délibération 16-324), Monsieur LE ROUX à Monsieur MOGLIA, Monsieur LEMAIRE à Monsieur LEROY, Monsieur SAUVAN à Monsieur DELAMARE, Madame BENAMARA à Monsieur GHOUL, Madame ROUZÉE à Monsieur PRIOLLAUD, Madame JOURDAN à Monsieur LANIC, Madame DUVALLET à Monsieur COQUELET, Madame PICARD à Monsieur CARRE, Madame NIAUX à Madame DORDAIN, Madame DESHAYES à Monsieur FLEITH, Madame LANGEARD à Madame PERCHET, Monsieur JUBERT à Madame OUADAH, Monsieur LECUYER à Monsieur DUVERE, Madame TERLEZ à Monsieur WUILQUE (délibérations 16-328 à 16-334).

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Stéphane SAUVAN – Gaëtan LEVITRE – Alain LEMARCHAND – Jacqueline PONS – Jean-Jacques LE ROUX – Daniel JUBERT – Caroline ROUZÉE – Pierre LÉCUYER – Sylvie LANGEARD – Didier DAGOMET – Chantale PICARD – Maryannick DESHAYES – Jean-Pierre TROCHET – Pascal LEMAIRE – Marc-Antoine JAMET – Catherine DUVALLET – Fadilla BENAMARA – Maryline NIAUX – Mickaël AMSALEM – Anne-Marie JOURDAN – Hubert ZOUTU (à partir de la délibération 16-324) – Anne TERLEZ (de la délibération 16-328 à la délibération 16-334).

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Philippe Le GAL – Régis PETIT – Philippe CROU – Vincianne MASURE – Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Angélique CHASSY.**

Monsieur LEROY ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la délégation béninoise reçue « sous l'autorité bienveillante de notre collègue Hubert ZOUTU dans le cadre de la semaine de solidarité internationale. C'est, pour nous, un grand plaisir d'accueillir Monsieur Sanni MAMA représentant le Maire de Bohicon, Monsieur Luc ATROPKO qui, retenu par des obligations n'a pu venir en France cette année.

J'accueille donc, en votre nom, Messieurs Sanni MAMA, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, Gilbert PASSA, chef d'arrondissement de Passagon, Hugues TCHAOU, responsable de la coopération décentralisée, Blanchard EZIN, chargé du service juridique et cède la parole à notre ami Hubert ».

Monsieur ZOUTU remercie Monsieur LEROY et s'exprime en ces termes :

« Depuis 2009, nous faisons venir nos amis béninois dans le cadre du partenariat et de la charte d'amitié signée de longue date. Luc ATROPKO, maire de Bohicon, a récemment été élu Président de l'association des maires du Bénin ; pays qui compte 77 communes. Il est actuellement retenu par la présentation d'un projet à la COP 22.

De notre côté, nous avons réuni tous les partenaires de la Communauté de communes du ZOU (CCZ) afin de procéder au bilan de la première étape de l'étude hydrologique sur le bassin versant du ZOU, en compagnie de nos partenaires Belges et des Hauts de Seine ainsi que de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Je rappelle également que, le mois dernier, nous avons organisé les « Rencontres Entreprendre avec l'Afrique » qui se sont avérées très fructueuses. Des chefs d'entreprises français vont rencontrer leurs homologues en Afrique afin de mettre en place des partenariats en matière d'agriculture et d'agro-technologies. Nous pouvons être fier que la CASE soit le fer de lance de ce processus.

Je souligne également que le dispositif de micro-crédit prend de l'ampleur en trouvant un prolongement intéressant dans le maraîchage. Nous y reviendrons lors du vote de la délibération inscrite à l'ordre du jour.

Je remercie le Président – et vous qui avez voté pour la concrétisation de ces Rencontres - et je passe la parole à Monsieur Sanni MAMA ».

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les agents. Je voudrais, au nom de Monsieur ATROPKO, empêché, et au nom des habitants de la CCZ, dire merci à tous les élus de l'Agglomération.

Je suis très heureux d'être avec vous car nous avons mené une belle aventure : celle de l'adduction d'eau villageoise qui a permis de sortir la population de la pauvreté et des maladies grâce à la construction d'un château d'eau.

La concrétisation de ce projet a permis de laisser du temps aux habitants pour mener les travaux agricoles, pour mieux s'occuper des enfants et les envoyer à l'école. C'est une belle aventure qui a trouvé son terme grâce à l'accompagnement de la CASE.

Mais nous sommes également victimes du dérèglement climatique qui, à cause d'une pluviométrie mal maîtrisée, entraîne des problèmes d'assainissement et de destruction des récoltes. Les pluies sont moins régulières et plus violentes, causant des problèmes de ruissellement jusqu'alors inconnus.

Grâce à l'écoute et à l'accompagnement de la CASE, nous avons pu lancer une étude dont la première phase vient de s'achever. Les choses évoluent à merveille et c'est tout à votre honneur, chers élus de l'Agglo.

*Pour autant, nous ne sommes pas venus ici pour tendre la main. Chez nous, que ce soit à la CCZ ou au Bénin, nous l'avons bien compris : nous avons besoin de transferts de compétences, notamment dans le domaine de la transformation des déchets. Nous avons bien compris que les déchets peuvent devenir une ressource, mais nous n'arrivons pas encore à les maîtriser et à passer au stade de leur transformation.*

*Pourtant, à Bohicon, nous avons essayé de mettre en place des actions de traitement, afin d'assainir et d'offrir une meilleure qualité de vie aux habitants. A ce titre, nous sommes très intéressés par toutes les solutions permettant de produire du compost, du biogaz, de l'énergie. Plus de 700 personnes se sont abonnées à la pré-collecte des déchets verts. Mais il faut désormais créer des points de tri et des centres de transformation.*

*Vous allez voter une délibération importante à nos yeux. Nous vous demandons de nous accompagner dans la mise en place d'une école de maraîchage. A Bohicon, nous avons une terre qui produit bien, de l'eau, du soleil. Nous sommes demandeurs d'investisseurs dans l'industrie agro-alimentaire qui souhaitent produire des fruits et légumes biologiques.*

*A Bohicon, nous sommes prêts à nous lancer dans ce type d'agriculture, à exporter des légumes vers l'Europe afin d'avoir une véritable plus-value. La Coopération, à nos yeux, c'est à la fois donner et recevoir. Je vous remercie ».*

Applaudissements nourris dans la salle.

Monsieur ZOUTU profite de cette prise de parole pour inviter les élus à se rendre au salon du commerce et de l'artisanat équitable, organisé par l'Agglo au château de Martot le 19 novembre.

En guise de conclusion, Monsieur LEROY remercie le service communication pour l'organisation des différentes actions menées dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale.

#### **16-323 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – COOPERATION DECENTRALISEE – Convention « Appui à la création d'un centre de pilotage entreprenariat agricole » – Commune de Bohicon – Signature d'un avenant**

Sur rapport de Monsieur ZOUTU, **par 63 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention n°16-64 entre l'Agglomération Seine-Eure et l'association *Collectif Tiers Monde*.

#### **16-324 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – ADMINISTRATION GENERALE – Rapport des décisions du Président**

Sur rapport de Monsieur PRIOLLAUD, le conseil communautaire prend acte à l'unanimité de l'état des décisions du Président passées au titre au titre du mois d'octobre 2016.

#### **16-325 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé «PIG» – Participation aux particuliers**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer la subvention suivante, au titre de l'amélioration de l'habitat privé :

- Dossier de **madame DUPREY Isabelle**, 4 Route du Neubourg à Surville : **2 700 €**
- Dossier de **monsieur et madame MIYAKOU Nestorien et Anastasie**, 6 allée de l'aube à Val de Reuil : **1 800 €**
- Dossier de **monsieur NAHAL Mohamed**, 12 rue des bleuets à Pîtres : **952 €**

Le Conseil dit également que les subventions accordées ci-avant, aux propriétaires, ne pourront être versées que sur la présentation des factures totalement acquittées, de l'accord des

administrations instructrices des autorisations d'urbanisme et du respect des prescriptions de ces administrations.

**16-326 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – HABITAT-LOGEMENT – Programme Local de l'Habitat – Dispositif d'aide à l'accession sociale – Aides à particuliers primo-accédants**

Sur rapport de Monsieur JACQUET, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer la d'attribuer dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession aidée, sous réserve de la production des pièces manquantes, les aides suivantes :

- **4 000 €** au bénéfice de **mademoiselle ANGOT Aurélie et monsieur COPIN Jordan** pour la construction de leur résidence principale à Val de Reuil
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur GOK Gulendier et Meviut** pour la construction de leur résidence principale à Acquigny
- **4 000 €** au bénéfice de **monsieur ITH Savithy** pour la construction de sa résidence principale à Acquigny
- **4 000 €** au bénéfice de **madame et monsieur ACHOUR Azouz et Dilshad** pour la construction de leur résidence principale à Connelles

Le Conseil dit également :

- que les dossiers doivent être complets au moment de la demande de versement de la subvention ;
- que le dispositif est applicable dans le cadre du PLH2 pour des offres émises et acceptées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013 jusqu'au 30 novembre 2017 ;
- que l'aide de l'Agglomération fera l'objet d'un appel de fonds par le notaire en charge du dossier des ménages éligibles au dispositif ou, par le Crédit foncier de France dans le cadre d'une convention avec l'Agglomération ;
- que l'Agglomération Seine-Eure remettra aux bénéficiaires désignés par la délibération accordant une aide aux ménages accédants une attestation d'aide signée du Président ou de son représentant ;
- que les ménages aidés devront fournir à l'Agglomération un certificat d'engagement et tous les justificatifs nécessaires à l'instruction, à la vérification de l'atteinte des critères, et des compléments d'information relatifs à l'opération.

**16-327 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Débat d'orientation budgétaire – Rapport de développement durable – Rapport sur le schéma de mutualisation – Examen**

Monsieur LEROY ouvre le débat en rappelant quelques éléments caractéristiques :

*« Le document que nous allons vous présenter ce soir – et qui figure dans votre dossier – présente l'évolution de nos finances pour 2017 et au-delà. La principale caractéristique de notre Agglomération, c'est qu'elle est un territoire en développement comme le prouve la dynamique de nos recettes.*

*Comme vous le savez, la fiscalité versée par les entreprises représente quasiment 80 % de nos ressources courantes. Cette progression significative de nos recettes est le fruit de notre travail, ce qui nous vaut d'enregistrer plus de 1 300 emplois supplémentaires depuis le début du mandat ; la moitié étant d'ores et déjà concrétisée et l'autre moitié à venir à brève échéance.*

*Deuxièmement, nous devons nous féliciter que l'essentiel de nos recettes soit obtenu sans le moindre impôt communautaire supplémentaire. La richesse produite vient du travail et c'est une bonne chose.*

*Troisièmement, notre priorité reste l'investissement. Nous enregistrons une forte capacité d'autofinancement, ce qui permet de maintenir les investissements à un niveau élevé. Ce fort investissement est une caractéristique de nos finances. C'est un message important à faire passer aux habitants.*

*En 2017, nous allons pouvoir mener nos investissements sans emprunt. Dans le domaine économique, par exemple, la réalisation de la voie de l'orée à Val de Reuil, destinée à desservir des parcs d'activités supplémentaires, pour l'habitat une aide renforcée aux ménages primo-accédants, des renforts de crédits pour la rénovation des façades, la propreté publique une nouvelle déchèterie à Louviers, les milieux naturels, l'eau et l'assainissement, les transports avec la création d'un nouveau dépôt pour les bus.*

*Nous allons renforcer la promotion et l'attractivité du territoire avec la mise en place d'une nouvelle stratégie de communication qui nous sera présentée par Vinciane MASURE en début d'année 2017.*

*Au chapitre du tourisme et des loisirs, le lancement des travaux de la future patinoire, le financement de la base de Léry-Poses et notre volonté de généraliser l'apprentissage de la natation pour tous les élèves des écoles primaires de l'Agglomération.*

*Nous allons également relancer la valorisation du petit patrimoine en procédant au recrutement d'une personne qualifiée. Comme vous le constatez, l'Agglo avance. Je laisse la parole à Thierry DELAMARE pour une présentation plus précise des grandes masses monétaires liées au projet de budget 2017 ».*

A l'aide d'un diaporama, Monsieur DELAMARE présente les principales données financières liées au projet de budget 2017.

Au terme de cette présentation, le débat s'engage avec les premières remarques formulées par Monsieur JACQUET :

*« J'avoue ne pas trop comprendre les chiffres présentés, notamment sur l'évolution de nos ressources de plus de 2,5 M€. Ce chiffre tient-il compte de l'évolution de la CVAE et de la CFE ? »*

Monsieur DELAMARE ayant répondu positivement, Monsieur JACQUET indique qu'il ne comprend toujours pas comment les services sont arrivés à ce chiffre.

Monsieur DELAMARE précise que d'autres ressources entrent en ligne de compte.

Monsieur DELAMARE précise : *« Pour les recettes liées à la fiscalité professionnelle, nous enregistrons une hausse de 6,1 %. Par contre, les dotations de l'Etat (DGF) sont stables. Nous ne touchons pas à la TEOM. Et nous avons baissé les recettes liées aux autres produits, tels les remboursements de frais professionnels liées aux maladies. De plus, nous n'avons pas intégré les rôles complémentaires »* souligne-t-il.

A son tour, Monsieur LANIC soumet son point de vue au débat :

*« Bernard, merci de me donner la parole.*

*Je partage ton constat très réjouissant de voir nos ressources progresser. D'autant plus que cette progression nous permet de compenser les baisses de dotations de l'Etat ainsi que la hausse des prélèvements fiscaux.*

*Nous sommes dans une dynamique impulsée par la CASE depuis plusieurs années et due à notre politique de développement des parcs d'activités.*

*Mais si notre territoire tire bien son épingle du jeu, il le fait au détriment d'autres territoires, bien plus pauvres. Tu t'enorgueillis d'avoir créé 1 000 emplois sous ton ministère ou ton mandat ; emplois volés à la vallée de l'Andelle pour laquelle, tes amis et toi, prônez pourtant le désenclavement. Preuve en est les 300 emplois d'I-D Logistics délocalisés de la vallée de l'Andelle pour être relocalisés sur Criquebeuf.*

*Bernard, je me pose des questions... Votre politique est-elle pour le développement économique ou pour le dumping économique ?*

*J'ai récemment rencontré le Président de la communauté de communes de la vallée de l'Andelle. La situation de l'emploi, sur ce territoire, est terrible. Les emplois peu qualifiés disparaissent. Les élus sont très inquiets et se demandent jusqu'où cela va aller, quand cela va-t-il s'arrêter. Les difficultés de APMA, Sealynx, DOSAPRO sont connues, pour ne citer que ces exemples bien connus.*

*Il faudrait quand même qu'on se préoccupe des conséquences sociales, avant de crier cocorico. Il faudrait un minimum de concertation entre la communauté de communes de la vallée de l'Andelle, frappée par les délocalisations et la CASE. Il ne faudrait pas que vous vous transformiez en Gentlemen du déménagement...*

*Un dernier mot, Bernard. Je constate, depuis ton élection, que tu n'as pas réussi à contenir les dépenses de fonctionnement. Cette nécessité de réduire les dépenses de fonctionnement fut pourtant ton cheval de bataille durant de nombreuses années.*

*Tu n'as pas tenu des engagements mais, il ne faut pas désespérer : tu as encore du temps. Pour reprendre les mots prononcés par Charles PASQUA, tu me répondras que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ».*

*« Tout d'abord, une précision d'importance, répond Monsieur LEROY. Nous ne prospectons ni dans l'Eure, ni en Seine-Maritime. Deuxièmement, nous avons appris l'arrivée d'I-D Logistics à Criquebeuf par la presse. Nous n'y sommes pour rien ! Il était même question que la société aille s'implanter à Aubergenville. Je rappelle également que le site du Bosc Hétrel a perdu la société VENTE UNIQUE, partie exercer son activité dans l'Oise.*

*Sur la croissance des dépenses : il faut faire l'analyse suivante. Soit le territoire régresse et il faut réduire les dépenses, soit il stagne et il faut maîtriser les dépenses. Mais s'il se développe, il faut accompagner ce développement sinon on se tire une balle dans le pied.. D'où notre volonté de mettre le paquet sur le développement économique. Si notre territoire ne devait plus être en expansion, nous réduirions les dépenses. D'une façon générale, nous sommes en expansion grâce à notre position géographique. Les entreprises s'installent à proximité des grandes voies de communication et des échangeurs. De plus, nous avons de bonnes équipes qui savent répondre vite et bien aux sollicitations.*

*Il faut tout de même noter que les dépenses générales progressent moins vite que les recettes. Si nos dépenses de fonctionnement croissent, c'est aussi parce que nous avons décidé de nous doter de nouvelles compétences transférées des communes ; comme le PAVE, le PLUi pour laquelle nous avons recouru à un cabinet spécialisé »...*

*« Il aurait été tout de même intéressant d'avoir la liste des grands projets d'investissement pour 2017, ainsi que leur impact sur le budget primitif » regrette Madame CHASSY.*

*« Nous allons engager des actions sur l'ancien site BOSCH, aux Damps, répond Monsieur LEROY. Sans oublier les travaux sur la voie de l'orée, le renforcement du budget en faveur de l'accession sociale à la propriété, un dispositif ambitieux permettant de rénover les façades, la construction d'une nouvelle déchèterie à Louviers, la construction d'un nouveau dépôt de bus, la 2<sup>e</sup> phase du BHNS et les opérations de voirie » précise-t-il.*

*Monsieur DELAMARE poursuit :*

*« Le budget primitif, qui sera présenté le mois prochain, fournira une liste plus précise des actions. On y trouvera, par exemple, la réalisation du bâtiment accueillant les archives, la réalisation des*

*ateliers du service Voirie sud, les sommes consacrées au déploiement du très haut débit, 4 M€ au titre des opérations de voirie, la voie verte, le PDU... Il reste un mois de travail »...*

« Et CINRAM ? » demande Monsieur VASSARD.

*« Nous avons demandé à l'EPF de Normandie de se porter acquéreur pour nous, répond Monsieur LEROY. Il va donc porter le site jusqu'en 2018, année où il nous rétrocédera le site moyennant la somme de 3,5 M€. Nous avons déjà commencé le travail en vue de l'implantation d'entreprises. La revivification du site démarrera en 2017 avec un espace de co-working, une pépinière d'entreprises, des bureaux dans le style de ce qui existe au Satellite ».*

Monsieur LANIC revient sur ses propos et la réponse formulée par Monsieur LEROY.

*« Sur les délocalisations, il y a tout de même un problème de communication. Pour les élus de la vallée de l'Andelle, c'est la CASE qui pique les emplois.*

*Sur le développement économique : ce n'est pas nouveau ! Nous avons toujours eu du développement économique et nous avons toujours fait en sorte qu'il reste dynamique. Ce qui est nouveau c'est que, jusque-là, tu avais toujours milité pour la réduction des dépenses de fonctionnement »...*

« L'augmentation des dépenses de fonctionnement est contenue à + 1,1 % » insiste Monsieur DELAMARE.

A son tour, Monsieur MOGLIA souhaite répondre à Monsieur LANIC :

*« Il faut aussi insister sur la somme de 300 000 € destinée à remettre en état Le Satellite, souligne-t-il. Mais j'aimerais revenir sur les propos tenus par Yves LANIC. Les mots ont un sens ! L'Agglo ne va pas « voler » les emplois d'autres territoires ! Il n'y a pas de chasse aux entreprises dans les vallées voisines. Nous devrions plutôt nous réjouir de notre dynamisme. Je préfère parler d'emplois sauvés plutôt que d'emplois volés car ces emplois auraient très bien pu partir ailleurs. En Espagne, par exemple... A nous d'être attractifs et faisons attention aux mots utilisés ».*

*« A l'époque, quand EPEDA cherchait un local, des représentants de l'entreprise sont venus à Pîtres pour voir si des terrains étaient disponibles, précise Monsieur CARRÉ. Il n'y avait pas de terrain, EPEDA est donc parti à Criquebeuf. Je rappelle également que, n'ayant pu mener à son terme leur projet d'agrandissement à Pîtres, les clôtures BOSMY sont allées s'installer à Andé »...*

Concluant ce débat, Monsieur DELAMARE « s'inscrit en faux par rapport aux propos tenus par Yves LANIC. L'arrivée de la société à Criquebeuf tient au fait que ses locaux étaient trop petits, enclavés, desservis par de petites routes sur lesquelles les poids-lourds ont du mal à manœuvrer. Nous avons rencontré les élus de la vallée de l'Andelle et avons clarifié la situation ».

Monsieur LEROY appelle Madame TERLEZ pour la présentation du rapport de développement durable de la CASE. Après avoir passé en revue les actions entreprises en 2015, Madame TERLEZ demande s'il y a des questions.

Monsieur FRAISSE prend la parole :

*« Je trouve que ce document est un peu... léger. Par exemple, nous mettons en avant des actions qui ont coûté 150 €. Je pense qu'il faut mettre le paquet sur le développement durable parce que le retour sur investissement est très important. Il faut nous engager encore plus fortement sur le calorifugeage des bâtiments et la réduction des gaz à effet de serre.*

*En ce qui concerne le développement des pistes cyclables, je regrette que les associations d'usagers de la bicyclette n'aient pas été contactées. Elles ont pourtant des propositions à formuler. Comme, par exemple, limiter la vitesse à 30 km/h en agglomération. C'est facile, efficace et pas cher, puisqu'il n'y aurait à changer que les panneaux de limitation de vitesse. Il faut avoir le*

*courage de mettre cette mesure en place qui permettrait l'amélioration de la sécurité de tous les usagers de la route »...*

Madame TERLEZ précise :

*« Le document qui vous est parvenu est loin de refléter tout ce qui a été fait dans l'Agglomération. Il faut garder à l'esprit que toutes les directions travaillent en ce sens. L'année dernière, le rapport de développement durable faisait 100 pages. A l'issue de sa présentation, personne n'a posé de question... »*

*Concernant les actions mises en place en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, nous avons installé, cette année, la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat. Cette mesure ne figure pas dans le rapport qui survole l'année 2015. Je tiens tout de même à rappeler que l'Agglo est souvent montrée en exemple. J'ai récemment participé à une formation et j'ai constaté que la réputation de la CASE nous précède.*

*Quant à la question des pistes cyclables, je rejoins votre point de vue. Leur déploiement n'est pas si cher au regard du service rendu. L'association sera donc appelée à donner son avis sur le déploiement de la piste dans la commune de Louviers ».*

*« Alexis FRAISSE a parlé de courage, souligne Monsieur PRIOLLAUD. Il faut passer de la théorie à l'acte. Anne TERLEZ y travaille. Il faut faire de la pédagogie, mais ne pas céder à la démagogie. Les écologistes parlent de ces questions depuis plus longtemps que nous. Il y a ce que fait l'Agglo, mais aussi ce que font les communes et les citoyens. A Louviers, nous avons décidé de réduire l'éclairage public durant la nuit. Cela regarde tout le monde. Il faut faire front commun et trouver les bons arguments ».*

Madame TERLEZ indique que le CASE travaille actuellement à la mise en place d'une norme ISO 50 001 sur le territoire concernant l'amélioration de la performance énergétique des entreprises ainsi qu'à la mise en place d'une véritable stratégie énergétique de territoire.

Monsieur CARRÉ souligne à son tour la mise en place des actions « zéro phyto », l'installation de colonnes à verre usagé, la réflexion sur la création d'une unité de méthanisation, la fabrication de produits ménagers respectueux de l'environnement ainsi que toutes les actions tendant à la réduction des déchets ; qu'ils soient « verts » ou « ménagers ».

Monsieur JACQUET s'interroge *« sur l'avenir de ce document. Chaque élu sait désormais, très bien que nous avons adopté le développement durable comme méthode d'action. Le développement durable est intégré dans les pratiques. Nul Maire ne peut envisager une quelconque action sans se poser la question du développement durable. Nous en avons un bon exemple avec le développement de l'éco-village des Noës, à Val de Reuil. Des projets sont soutenus, mais ils ne sont pas forcément mis en valeur dans ce rapport. Nous vivons dans une Agglo à haute qualité de vie »* estime-t-il.

Monsieur LEROY rappelle le premier facteur d'émission de gaz à effet de serre ; ce sont les trajets domicile-travail. Une enquête a récemment été lancée sur ce sujet au sein de la métropole rouennaise et de la CASE. Des indicateurs précis pourront donc être dégagés. Monsieur LEROY clôt ce débat en précisant que le rapport de développement durable sera désormais présenté en début d'année. Il passe la parole à Monsieur PRIOLLAUD pour la présentation du rapport sur le schéma de mutualisation.

Au terme de la présentation des actions mises en œuvre en 2015 afin de parvenir à une mutualisation élargie, Monsieur JACQUET constate :

*« Je voulais vraiment féliciter François-Xavier PRIOLLAUD. Le rapport qu'il nous a présenté est encore plus court que celui du développement durable ! Soyons honnêtes : il n'y a rien dedans.*

*J'espère que nous aurons un tout petit peu plus d'ambition durant le mandat parce que, disons-le clairement, nous n'avons pas fait grand-chose » constate-t-il, mi incrédule, mi agacé.*

Monsieur PRIOLLAUD ne partage pas ce point de vue et tient à modérer les propos de Monsieur JACQUET :

*« La mutualisation des services, des achats, dépend des demandes formulées par les communes. On ne peut pas dire, d'un côté, « il faut plus de mutualisation » et ne pas suivre les projets ambitieux qui sont proposés. Récemment, la Ville de Louviers a fait des propositions à la Ville de Pont de l'Arche ; propositions toujours en attente de réponse... »*

*« Ne viens pas sur ce terrain-là parce que j'aurais aussi des choses à dire ! » prévient Monsieur JACQUET avant que Monsieur PRIOLLAUD ne reprenne le fil de son intervention :*

*« Sur la question des finances : les 37 communes de l'Agglomération n'ont pas toutes les mêmes besoins ni les mêmes services. Comment déterminer leur participation, y compris en termes de mise à disposition de personnel ?*

*Cette question de mutualisation, qu'elle s'effectue entre la CASE et les communes ou entre communes, pose de nombreuses questions, complexes, qui nécessitent du temps de mise en œuvre ».*

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil communautaire examine le rapport de développement durable ainsi que le schéma de mutualisation et procède au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017.

#### **16-328 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT – Liaison A28-A13 – Charte pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire – Approbation de la charte**

Monsieur LEROY ouvre le débat en insistant sur le fait *« que nous allons discuter, ce soir, de la charte d'accompagnement. Rien d'autre. Nous le savons tous, il existe des enjeux extrêmement importants.*

*Nous avons donc demandé un travail de valorisation de l'infrastructure auprès de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure. Ce soir, nous nous cantonnons à montrer le travail fait, les accords dégagés pour éviter de dupliquer les zones d'activités ou de créer de nouvelles zones d'activités commerciales. Nous estimons, par exemple, que la zone d'activités commerciales de Tourville la Rivière ne doit pas être concurrencée.*

*Je passe la parole à Monsieur Laurent MORENO, directeur de l'AURBSE, pour une présentation complète de la charte ».*

A l'aide d'un diaporama, Monsieur MORENO présente les grandes idées contenues dans cette charte. Au terme de cette présentation, Monsieur LEROY le remercie pour ses explications et souligne que *« ce document a le mérite de rapprocher la discussion vers les territoires. Cette charte est à mettre en rapport avec l'enquête-ménages qui se déroule actuellement sur les déplacements domicile-travail ».*

Monsieur FRAISSE réagit à cette présentation en soulignant avec force que *« c'est toujours le même matraquage ! On retrouve dans cette charte des concepts aussi antagonistes que le développement durable confronté à la destruction d'espaces naturels sensibles. Ce document fourmille d'exemples et de contre-exemples. Les gens sont si crédules à ce point pour avaler tout ça ?*

*Le document développe beaucoup de bonnes idées que nous pourrions mettre en œuvre sans l'autoroute. D'ailleurs, quelle est la position de l'Agglo par rapport à cette autoroute ? »* questionne-t-il.

Monsieur NANIYOUA appuie les propos de Monsieur FRAISSE en demandant « *pourquoi ne pas faire comme à Nantes et organiser un référendum local concernant la population* » ?

Monsieur LEROY répond qu'il transmettra cette proposition à l'Etat.

*« J'ai bien une solution ! s'exclame Monsieur CARRÉ. Elle n'a pas variée depuis des années ! Il suffit que le contournement Est de Rouen rejoigne le rond-point des vaches, le rond-point aux colonnes afin de rejoindre l'A13. Nous nous sommes positionnés sur cette alternative, mais ce que nous avons demandé n'a pas été pris en compte par le DREAL. Quoi qu'il en soit, je ne signerai jamais car je suis résolument opposé à cette autoroute »* indique-t-il.

A son tour, Monsieur COQUELET se déclare « *d'accord avec les propos tenus par Jean CARRÉ. Et je comprends très bien la gymnastique intellectuelle qui prévaut... Je suis ébahi par l'usage abondant du mot infrastructure au détriment de liaison A28/A13. C'est d'une hypocrisie sans borne. Néanmoins, je serai prêt à voter cette charte, à condition que l'on retire le mot infrastructure* » précise-t-il.

De son côté, Monsieur CALAIS « *s'inscrit en faux par rapport à ce qui vient d'être dit. Nous parlons ce soir de la charte. La liaison A28/A13 est actée. Le champ lexical employé est de bonne intention mais ne s'engage pas à faire. On reconnaît seulement la nécessité. Sur ce point, je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que viennent de dire nos collègues* ».

Monsieur JACQUET s'adresse à Monsieur LEROY :

*« Tu nous avais parlé d'un rendez-vous avec le Ministre, Bernard. Je te rappelle la position des élus dans cette salle : le projet, en l'état actuel, n'est pas celui que nous souhaitons pour le territoire.*

*De plus, sur la forme, nous avons reçu le projet de charte en noir et blanc. Il aurait été plus convenable de l'avoir en couleur. D'autant plus qu'y figurent de nombreuses cartes.*

*Quoi qu'il en soit, c'est dommage, c'est précipité et contraire à ce que nous avons voté ».*

Monsieur LEROY rappelle :

*« La position de l'Agglo est celle qui a été exprimée dans la délibération prise en juillet 2014. Elle n'a pas varié et nous pourrions la communiquer à Alexis FRAISSE. Nous y avons acté la nécessité absolue d'un contournement Est de Rouen mais aussi le passage, sur notre territoire, d'un franchissement de la Seine en 2 x 1 voie, une intégration paysagère exemplaire ainsi que la gratuité totale du barreau Eurois. Nous avons voté cette délibération à l'unanimité. Notre position n'a pas varié ! Nous allons la défendre jusqu'au bout ; y compris au Ministère des transports.*

*Quoi qu'il en soit, avec ou sans infrastructure, cette charte doit être signée. Nous allons donc procéder au vote ».*

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par 30 voix POUR, 24 voix CONTRE et 10 abstentions**, le conseil communautaire approuve le projet de charte pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire et autorise Monsieur le Président à la signer.

#### **16-329 - FINANCES LOCALES – CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES – Détermination et adoption de critères pour le calcul de la dotation de solidarité communautaire – Montant de dotation par commune pour l'année 2016**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE et à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'accepter les 4 critères servant à la répartition du montant de la DSC initiale ;
- d'ajouter au montant de la DSC initiale 2016 la prise en charge, par l'Agglomération, de 98,54% du solde négatif du FPIC 2016 des commune-membres ;

- d'ajouter au montant de la DSC initiale 2016 une participation de l'Agglomération aux frais engendrés par la réforme des rythmes scolaires en versant à chaque commune membre une somme correspondant à 20 € par élève scolarisé.
- d'ajouter au montant de la DSC initiale 2016 les sommes inscrites dans la colonne « autres » aux communes de Tournedos sur Seine, La Haye Malherbe, Amfreville sur Iton, La Vacherie, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surville, Pitres et le Manoir.

| Communes                  | DSC INITIALE 2016               | SOLDE DSC 2016                   |                                      |   |             |                | Total DSC 2016 |
|---------------------------|---------------------------------|----------------------------------|--------------------------------------|---|-------------|----------------|----------------|
|                           | Sommes DSC déjà accordées (80%) | Solde DSC initiale 2016 à verser | Compensation solde négatif FPIC 2016 | Participation réforme des rythmes scolaires | Autres      | Total à verser |                |
| ACQUIGNY                  | 23 504,00 €                     | 5 921,00 €                       |                                      | 3 660,00 €                                  |             | 9 581,00 €     | 33 085,00 €    |
| ALIZAY                    | 15 774,00 €                     | 4 257,00 €                       | 66 970,00 €                          | 3 900,00 €                                  |             | 75 127,00 €    | 90 901,00 €    |
| AMFREVILLE SOUS LES MONTS | 9 070,00 €                      | 1 931,00 €                       |                                      | 400,00 €                                    |             | 2 331,00 €     | 11 401,00 €    |
| AMFREVILLE SUR ITON       | 11 156,00 €                     | 2 114,00 €                       |                                      | 1 820,00 €                                  | 2 915,00 €  | 6 849,00 €     | 18 005,00 €    |
| ANDE                      | 19 222,00 €                     | 2 864,00 €                       |                                      | 3 460,00 €                                  |             | 6 324,00 €     | 25 546,00 €    |
| CONNELLES                 | 3 740,00 €                      | 895,00 €                         | 175,00 €                             | 440,00 €                                    |             | 1 510,00 €     | 5 250,00 €     |
| CRASVILLE                 | 2 284,00 €                      | 586,00 €                         |                                      |   |             | 586,00 €       | 2 870,00 €     |
| CRIQUEBEUF SUR SEINE      | 13 677,00 €                     | 5 742,00 €                       | 11 519,00 €                          | 3 380,00 €                                  |             | 20 641,00 €    | 34 318,00 €    |
| HERQUEVILLE               | 2 032,00 €                      | 727,00 €                         | 2 045,00 €                           | 1 080,00 €                                  |             | 3 852,00 €     | 5 884,00 €     |
| HEUDEBOUVILLE             | 9 871,00 €                      | 932,00 €                         | 10 563,00 €                          | 1 760,00 €                                  |             | 13 255,00 €    | 23 126,00 €    |
| IGOVILLE                  | 24 004,00 €                     | 6 954,00 €                       | 9 592,00 €                           | 3 540,00 €                                  |             | 20 086,00 €    | 44 090,00 €    |
| INCARVILLE                | 16 340,00 €                     | 4 246,00 €                       | 9 245,00 €                           | 2 960,00 €                                  |             | 16 451,00 €    | 32 791,00 €    |
| LA HAYE LE COMTE          | 1 872,00 €                      | 499,00 €                         |                                      |   |             | 499,00 €       | 2 371,00 €     |
| LA HAYE MALHERBE          | 24 253,00 €                     | 4 195,00 €                       |                                      | 3 660,00 €                                  | 1 285,00 €  | 9 140,00 €     | 33 393,00 €    |
| LA VACHERIE               | 10 020,00 €                     | 2 677,00 €                       |                                      | 2 720,00 €                                  | 1 973,00 €  | 7 370,00 €     | 17 390,00 €    |
| LE MANOIR                 | 25 190,00 €                     | 5 425,00 €                       | 6 754,00 €                           | 3 100,00 €                                  | 25 000,00 € | 40 279,00 €    | 65 469,00 €    |
| LE MESNIL JOURDAIN        | 3 277,00 €                      | 1 512,00 €                       |                                      | 360,00 €                                    | 678,00 €    | 2 550,00 €     | 5 827,00 €     |
| LE VAUDREUIL              | 42 684,00 €                     | 12 974,00 €                      | 27 627,00 €                          | 7 240,00 €                                  |             | 47 841,00 €    | 90 525,00 €    |
| LERY                      | 35 944,00 €                     | 9 245,00 €                       | 3 689,00 €                           | 4 420,00 €                                  |             | 17 354,00 €    | 53 298,00 €    |

| Communes               | DSC INITIALE<br>2016                  | SOLDE DSC 2016                         |  |  |                    |                     | Total DSC 2016        |
|------------------------|---------------------------------------|--|--|--|--------------------|---------------------|-----------------------|
|                        | Sommes DSC<br>déjà accordées<br>(80%) | Solde DSC<br>initiale 2016 à<br>verser | Compensation<br>solde négatif<br>FPIC 2016 | Participation<br>réforme des<br>rythmes<br>scolaires | Autres             | Total à verser      |                       |
| LES DAMPS              | 18 193,00 €                           | 3 173,00 €                             | 10 393,00 €                                | 2 420,00 €   |                    | 15 986,00 €         | 34 179,00 €           |
| LOUVIERS               | 423 224,00 €                          | 110 490,00 €                           | 148 632,00 €                               | 33 400,00 €  |                    | 292 522,00 €        | 715 746,00 €          |
| MARTOT                 | 10 341,00 €                           | 2 283,00 €                             | 1 450,00 €                                 | 760,00 €   |                    | 4 493,00 €          | 14 834,00 €           |
| MONTAURE               | 15 899,00 €                           | 3 407,00 €                             |  | 2 460,00 €   |                    | 5 867,00 €          | 21 766,00 €           |
| PINTERVILLE            | 11 756,00 €                           | 2 376,00 €                             |  | 1 820,00 €   |                    | 4 196,00 €          | 15 952,00 €           |
| PITRES                 | 49 137,00 €                           | 12 917,00 €                            | 16 220,00 €                                | 6 080,00 €   | 35 000,00 €        | 70 217,00 €         | 119 354,00 €          |
| PONT DE<br>L'ARCHE     | 74 674,00 €                           | 18 685,00 €                            | 14 751,00 €                                | 10 400,00 €  |                    | 43 836,00 €         | 118 510,00 €          |
| PORTE JOIE             | 1 394,00 €                            | 285,00 €                               | 311,00 €                                   |  |                    | 596,00 €            | 1 990,00 €            |
| POSES                  | 20 630,00 €                           | 4 204,00 €                             |  | 2 020,00 €   |                    | 6 224,00 €          | 26 854,00 €           |
| QUATREMARE             | 6 979,00 €                            | 1 992,00 €                             |  |  | 1 393,00 €         | 3 385,00 €          | 10 364,00 €           |
| ST ETIENNE DU<br>VAY   | 13 127,00 €                           | 4 082,00 €                             |  | 1 220,00 €   |                    | 5 302,00 €          | 18 429,00 €           |
| ST PIERRE DU VAY       | 20 500,00 €                           | 6 436,00 €                             |  | 2 680,00 €   |                    | 9 116,00 €          | 29 616,00 €           |
| SURTAUVILLE            | 8 609,00 €                            | 2 097,00 €                             |  | 1 920,00 €   |                    | 4 017,00 €          | 12 626,00 €           |
| SURVILLE               | 15 470,00 €                           | 3 435,00 €                             |  | 2 440,00 €   | 5 316,00 €         | 11 191,00 €         | 26 661,00 €           |
| TOSTES                 | 6 773,00 €                            | 1 540,00 €                             |  |  |                    | 1 540,00 €          | 8 313,00 €            |
| TOURNEDOS SUR<br>SEINE | 1 235,00 €                            | 425,00 €                               | 238,00 €                                   |  | 15 000,00 €        | 15 663,00 €         | 16 898,00 €           |
| VAL DE REUIL           | 339 515,00 €                          | 81 319,00 €                            |  | 37 320,00 €  |                    | 118 639,00 €        | 458 154,00 €          |
| VIRONVAY               | 1 518,00 €                            | 402,00 €                               | 9 826,00 €                                 |  |                    | 10 228,00 €         | 11 746,00 €           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>1 332 888,00 €</b>                 | <b>333 244,00 €</b>                    | <b>350 000,00 €</b>                        | <b>152 840,00 €</b>                                  | <b>88 560,00 €</b> | <b>924 644,00 €</b> | <b>2 257 532,00 €</b> |

**16-330 - FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – Décision modificative n°3/2016 – Budgets annexes assainissement collectif, SPANC**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- décide de procéder au vote des décisions budgétaires modificatives n°3 sur l'exercice 2016 par chapitres au niveau de la section exploitation, selon les tableaux de synthèse annexés,

- approuve les décisions budgétaires modificatives n°3 sur l'exercice 2016 pour les budgets annexes Assainissement collectif et SPANC.

#### **16-331 - FINANCES LOCALES – DIVERS – Mise à disposition des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune de Poses**

Sur rapport de Monsieur DELAMARE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de réintégrer le réseau d'assainissement de la commune de Poses d'une valeur brute de 366 156,05 euro, comptabilisable au bilan au numéro d'inventaire AUT03\_01492 sur le compte 217532 « mise à disposition d'un réseau d'assainissement » et d'amortir ce bien dès l'exercice 2016.

#### **16-332 - COMMANDE PUBLIQUE – TRANSACTIONS – DIRECTION GENERALE – Protocole d'accord transactionnel relatif à l'étude urbanistique et économique du château de Martot, ses dépendances et son ancien domaine – Convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, **par voix 63 voix POUR et 1 abstention**, le conseil de communauté accepte la conclusion du protocole d'accord transactionnel entre l'Agglomération Seine-Eure et la société NORMAND IMMO sise 12 place du Champ de Foire 76 500 Elbeuf et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'accord à intervenir pour un montant de 7 500 € TTC.

Monsieur CARRÉ s'est abstenu de voter cette délibération ; justifiant son choix par le fait qu'il connaît les parties impliquées dans ce protocole d'accord.

#### **16-333 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THÈMES – PATRIMOINE – Mise en valeur du patrimoine sur le territoire de l'Agglomération Seine Eure – Convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, **par 63 voix POUR et 1 voix CONTRE**, le conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à confier la gestion du chantier permanent du patrimoine à l'association CURSUS pour l'année 2017 ;
- décide de verser une subvention de 240 000 € à CURSUS pour l'année 2017, correspondant au montant des travaux finançables par l'Agglomération Seine-Eure ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec CURSUS pour l'année 2017, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Monsieur VASSARD a voté contre cette délibération, justifiant son vote par le fait « *que CURSUS fait concurrence aux petits artisans. Nous avons ce qu'il faut à la Chambre de Métiers pour effectuer les travaux. De plus, vous dites que 423 personnes ont été bénéficiaires de ce dispositif, mais nous ne savons même pas combien d'entre-elles ont retrouvé du travail* ».

Monsieur LEROY a répondu à Monsieur VASSARD en expliquant que l'action menée par CURSUS « est complémentaire. C'est une voie de qualification et d'insertion qui offre de bons résultats pour des personnes privées d'emploi depuis très longtemps.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier les efforts considérables de l'Agglo dans le cadre de la Maison de la rénovation et qui fournissent du travail aux artisans locaux. Les dispositifs sont donc complémentaires ».

Monsieur CARRÉ a, de son côté, indiqué qu'à Pîtres, « c'est un artisan qui vient former les gens de CURSUS. Il fait avec eux et cela se passe très bien ».

Enfin, Monsieur MADROUX a évoqué le projet de dispositif « Mon village, mon amour », financé par la CASE, qui devrait bénéficier aux artisans de l'Agglomération.

**16-334 - FINANCES LOCALES – DIVERS – PATRIMOINE – Construction d'une gendarmerie sur la commune de Louviers – Option à la TVA – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MADROUX, le conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'opter à la TVA pour cette opération.

**16-335 - FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS – POLITIQUES PUBLIQUES DURABLES – Transition écologique et énergétique – Renouvellement de la convention avec Artisans du Monde – Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, par 63 voix POUR et 1 abstention, le conseil communautaire valide le versement de cette subvention et autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cet accord.

**16-336 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – POLITIQUE DE LA VILLE – Subventions au titre du projet territorial de cohésion sociale**

« Vous êtes trop sensibles ! Il va falloir fermer le tiroir-caisse ! » s'est exclamé Monsieur VASSARD après la lecture des sommes destinées aux différentes associations et, notamment, la somme de 3 000 € allouée à la Compagnie Z suite à l'incendie dont a été victime sa caravane.

« Ce ne sont jamais de grosses sommes, mais les petites sommes font les grandes rivières » a-t-il constaté avant d'indiquer qu'il voterait contre cette délibération.

Sur le ton de l'humour, Monsieur JACQUET a fait remarquer à Monsieur VASSARD que « pour une fois, Pont de l'Arche ne perçoit rien ».

Madame BLANDIN a précisé que si la Compagnie Z le souhaite, la commune d'Igoville pourra lui donner des livres afin qu'elle se rééquipe et puisse poursuivre ses activités.

Sur rapport de Madame TERLEZ, par voix 63 POUR et 1 abstention, le conseil communautaire attribue les subventions suivantes, soit un total de 37 987 € :

|  |          |
|--|----------|
| - "Subvention de soutien" Ass. Ensemble vers l'insertion et l'emploi :         | 5 000 €  |
| - "Médiation familiale" Ass. Les Fontaines :                                   | 2 000 €  |
| - "Pôle ressources familles et observatoire local/réseau" Espace des 2 Rives : | 6 000 €  |
| - "Aide à l'emploi des femmes" Ville de Val-de-Reuil :                         | 3 000 €  |
| - "Subvention de soutien" Compagnie Z :  | 3 000 €  |
| - "Complément protocole de préfiguration ANRU" Espacité :                      | 12 000 € |
| - "Expérience territoire de bien-être" FR consultants :                        | 6 987 €  |

**16-337 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d'Incarville – Propriété sise 15 rue de la Forêt cadastrée AE 256 – Cession à Monsieur Franck DORISON**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de céder à Monsieur Franck DORISON la propriété située 15 rue de la Forêt sur la commune d'Incarville, cadastrée section AE numéro 256 pour une contenance de 723 m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 125 000 €,
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

- que l'ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, notaire à Louviers, assisté de Maître Adrien PATY, Notaire au Neubourg, représentant l'acquéreur,

**16-338 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Louviers – ZAC « Côte de la Justice » – Cession à EURE HABITAT**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire décide de céder à EURE HABITAT, les lots n° 1a, 1b et 8 cadastrés respectivement section ZC 188, ZC 189 et AM 583 le tout représentant une superficie totale de 7 807 m<sup>2</sup> situés sur la ZAC « Côte de la Justice » à Louviers et autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente, l'acte authentique ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette cession.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette cession est consentie moyennant le prix de 333 874,84 € H.T soit un montant total de 352 237,92 € TTC étant ici précisé que le taux effectif de la TVA est actuellement à 5,5 % pour les ventes aux bailleurs sociaux,
- que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,
- que l'ensemble des actes correspondants seront établis par Maître Stéphane PELFRENE, Notaire à Louviers,

**16-339 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC du Parc d'Affaires des Portes – Convention de participation en ZAC – SCI GABALICE**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet de convention de participation au coût des équipements de la ZAC et autorise Monsieur le Président à signer la convention de participation au coût des équipements de la ZAC du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, avec la SCI GABALICE.

**16-340 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC du Parc d'Affaires des Portes – Convention de participation en ZAC – SCI HERICHE IMMOBILIER**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire approuve le projet de convention de participation au coût des équipements de la ZAC et autorise Monsieur le Président à signer la convention de participation au coût des équipements de la ZAC du Parc d'Affaires des Portes de Val de Reuil, avec la SCI HÉRICHÉ.

**16-341 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Val de Reuil – ZAC des Coteaux – Agrément pour cessions diverses**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, à l'unanimité, le conseil communautaire donne son agrément pour les cessions indiquées ci-dessous et autorise Monsieur le président à signer les cahiers des charges de cession de terrains correspondants.

**Z.A.C. des Coteaux :**

- Parcelle cadastrée section BZ n° 309 de 1 776 m<sup>2</sup> incluse dans le périmètre de l'îlot 14 aménagé directement par la Ville de Val de Reuil, vendue à la Société NACARAT, concessionnaire, (ou toute société qu'elle pourra se substituer), au prix de 10 123 € HT et 12 147,60 TVA sur marge incluse ;
- Parcelles cadastrées section CL n° 246 et CL n° 95 pour 2 394 m<sup>2</sup>, au prix de 23 940 € HT et 28 728 € TTC, vendues à la SCI DE ROSA, en extension de sa propriété.

**16-342 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune d’Heudebouville – Z.A.C. « Ecoparc 3 » – Cahier des charges de cessions de terrains**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE, le conseil communautaire approuve à l'unanimité le cahier des charges de cession des terrains de la ZAC « Ecoparc 3 » ainsi que l'annexe 1 - cahier des prescriptions techniques, architecturales et paysagères.

**Le Cahier des Charges de Cession de Terrains** est divisé en trois titres :

Le Titre I comprend des dispositions d'ordre général déterminant les prescriptions imposées aux acquéreurs et aux utilisateurs des terrains, pour satisfaire au respect de l'utilité publique. Elles précisent notamment le but de la cession, le nombre de m<sup>2</sup> de surface de plancher dont la construction est autorisée sur la parcelle cédée, les conditions générales dans lesquelles la cession est consentie et résolue en cas d'inexécution des obligations.

Le Titre II définit les droits et obligations de l'aménageur et du constructeur pendant la durée des travaux d'aménagement de la ZAC et de construction des bâtiments. Il fixe notamment les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées aux constructeurs.

Le Titre III fixe les règles et servitudes de droits privés imposés aux constructeurs, à leurs ayants cause à quelque titre que ce soit, ainsi qu'aux propriétaires antérieurs, qui auraient déclaré adhérer au présent cahier des charges par voie de convention avec l'aménageur. Il détermine notamment les modalités de gestion des ouvrages d'intérêt collectif.

**Cahier des prescriptions techniques, architecturales et paysagères** annexe 1 au C.C.C.T :

Il comprend un ensemble de dispositions visant à guider les acquéreurs et leurs constructeurs dans la définition architecturale, paysagère et environnementale de leur projet. Ce document constitue un guide de référence pour la définition de l'expression architecturale et la conception des aménagements des espaces extérieurs privés, dans une recherche de cohérence d'ensemble. Les prescriptions architecturales et paysagères s'inscrivent en complément des documents d'urbanisme de la commune d'Heudebouville ou de l'Agglomération Seine-Eure (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - PLUi). Elles serviront de support au suivi des projets et permettront de justifier la délivrance des autorisations d'urbanisme.

**16-343 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ACQUISITION – URBANISME, PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Saint Pierre du Vauvray – Acquisition parcelles consorts AUFFRAY cadastrées B 887, 888, 693, 889, 890 et 891**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité le conseil communautaire décide d'acquérir les parcelles cadastrées section B 887, 888, 693, 889, 890 et 891 d'une superficie totale de 2 917 m<sup>2</sup> sises lieudit « Le Château » sur la commune de Saint Pierre du Vauvray appartenant aux consorts AUFFRAY.

Le Conseil communautaire dit également :

- que cette acquisition est consentie moyennant le prix de 2 000 € net vendeur, bien libre,
- que les frais et honoraires divers, liés à cette opération sont à la charge de l'acquéreur,
- que les actes correspondants seront établis par Maître Thomas BRICNET, Notaire à Louviers.

**16-344 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME PLANIFICATION ET FONCIER – Commune de Pîtres – Lotissement d’activités Les Fréneaux – Vente à la SARL SOCRATIS du lot n° 2 (B) et du lot n° 3 (C)**

Sur rapport de Monsieur WUILQUE et à l'unanimité le conseil communautaire :

- approuve le compromis de vente signé le 18 octobre 2016 afin de céder deux parcelles de terrain de 1 542 m<sup>2</sup> et de 1 556 m<sup>2</sup> au prix de 55 746 € HT au profit de la SARL SOCRATIS représentée par Monsieur Jean-François THIBOUT avec la possibilité de substitutions au profit de toute société légalement constituée ;
- autorise à se substituer un tiers à l'acquéreur dans le bénéfice du présent compromis et de ses suites s'il s'agit :
  - d'une ou plusieurs sociétés spécialement constituées pour l'acquisition du terrain et/ou la construction et la mise à bail du bâtiment au profit des futurs exploitants,
  - d'une société réalisant et finançant la construction des installations de l'acquéreur dans le cadre d'un contrat de crédit-bail,
  - d'une ou plusieurs sociétés filiales d'exploitation de l'acquéreur, existantes ou à créer,
- autorise le Président ou son représentant à poursuivre les transactions foncières et à signer tous documents à intervenir dans ce cadre dont les actes de vente définitifs,
- dit que les frais relatifs à cette acquisition sont à la charge de l'acquéreur,
- habilite la SCP Maître Stéphane PELFRENE Notaire à Louviers à rédiger les actes de cession, étant précisé que les frais se rapportant à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

**16-345 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE – Convention de partenariat avec Pôle Emploi**

Sur rapport de Monsieur MOGLIA, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la mise en œuvre d'une convention de partenariat avec Pôle Emploi et autorise Monsieur le Président à la signer, ainsi que toutes pièces, documents ou avenants s'y rapportant.

**16-346 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – MILIEUX NATURELS – Mise en œuvre du programme pluriannuel de restauration et d'entretien de l'Eure et de ses bras entre Acquigny et Martot – Quatre lots – Procédure adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution de l'accord cadre et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre correspondant avec les entreprises suivantes :

L'accord-cadre à marchés subséquents en découlant, conclu sans montant minimum, est alloti :

| Lots  | Montants maximums annuels |
|---|---------------------------|
| Lot 1 : Enlèvement des embâcles   | 100 000 € HT              |
| Lot 2 : Entretien et restauration de la ripisylve   | 150 000 € HT              |
| Lot 3 : Restauration de berges par technique de génie végétal, aménagement d'abreuvoirs, de clôtures et de franchissements de cours d'eau | 400 000 € HT              |
| Lot 4 : Restauration d'ouvrages d'art, de berges maçonnées et traitement des rejets sur berges maçonnées                                  | 150 000 € HT              |

L'accord-cadre est conclu jusqu'au 31 décembre 2017. Il est reconductible trois fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an. A l'issue de cette consultation, quatre entreprises maximum par lot doivent être sélectionnées afin d'être attributaires de l'accord cadre. Elles seront consultées lors de la survenance des besoins dans le cadre de marchés subséquents.

|   |   |
|---|---|
| Lot 1 : Enlèvement des embâcles   | <b>JCEV</b><br>Rue du Bois Cordieu<br>27110 VITOT                                 |
|   | <b>Saint Martin GAVEAU Paysage</b><br>15, rue du Bal champêtre<br>27400 LOUVIERS  |
|   | <b>SARL HEULLANT ELAGAGES</b><br>4 rue du Bois Guilbert<br>27400 PINTERVILLE      |
| Lot 2 : Entretien et restauration de la ripisylve   | <b>JCEV</b><br>Rue du Bois Cordieu<br>27110 VITOT                                 |
|   | <b>Saint Martin GAVEAU Paysage</b><br>15, rue du Bal champêtre<br>27400 LOUVIERS  |
|   | <b>SARL HEULLANT ELAGAGES</b><br>4 rue du Bois Guilbert<br>27400 PINTERVILLE      |
| Lot 3 : Restauration de berges par technique de génie végétal, aménagement d'abreuvoirs, de clôtures et de franchissements de cours d'eau | <b>JCEV</b><br>Rue du Bois Cordieu<br>27110 VITOT                                 |
|   | <b>Saint Martin GAVEAU Paysage</b><br>15, rue du Bal champêtre<br>27400 LOUVIERS  |
|   | <b>SNV Maritime</b><br>Zac du Val Richard<br>27340 Criquebeuf sur Seine           |
| Lot 4 : Restauration d'ouvrages d'art, de berges maçonnées et traitement des rejets sur berges maçonnées                                  | <b>GRAJEWSKI Bâtiment</b><br>36 Chemin du Catellier<br>27340 Criquebeuf sur Seine |
|   | <b>JCEV</b><br>Rue du Bois Cordieu<br>27110 VITOT                                 |
|   | <b>SNV Maritime</b><br>Zac du Val Richard<br>27340 Criquebeuf sur Seine           |

**16-347 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – ENVIRONNEMENT – MILIEUX NATURELS – Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2017-2018 – Décision**

Sur rapport de Monsieur CHRISTOPHE, le conseil communautaire décide à l'unanimité de réaliser un Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la campagne 2017-2018 en assurant son élaboration et son animation en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Eure afin de permettre aux exploitants de pouvoir bénéficier de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

En aparté au vote de cette délibération, Monsieur CHARLIER a regretté que la commune de Martot n'entre pas dans le périmètre de mise en place du PAEC.

Monsieur LEROY a expliqué que cette décision est du seul fait de l'Etat. Pour conclure, Monsieur LEROY s'est félicité que des agriculteurs se lancent dans ce projet.

**16-348 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – VOIRIE – Déclassement de la route départementale n° 522 au Mesnil Jourdain – Rétrocession – Convention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur BIDAULT, le conseil de communauté accepte à l'unanimité le classement de la route départementale n° 522 et de l'ouvrage d'art dans le domaine public routier communal du Mesnil Jourdain et autorise Monsieur le Président à signer la convention de

rétrocession avec le Conseil départemental de l'Eure, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

**16-349 - COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – DEPLACEMENTS – Travaux relatifs à la réorganisation du dépôt des transports urbains de l'Agglomération Seine-Eure – Treize lots – Relance du lot n° 13 : pont hydraulique et colonnes mobiles - Procédure Adaptée – Attribution – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur DUVERE, le conseil de communauté prend acte à l'unanimité de l'attribution du marché à l'entreprise FINKBEINER pour un montant de 66 445 € HT, soit 79 734 € TTC.

**16-350 - DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – TRANSPORTS – DEPLACEMENTS – Transports urbains – Versement transport – Remboursement à la Région Normandie pour les lycées « Les Fontenelles » et « Decrétot »**

Sur rapport de Monsieur DUVERE, le conseil de communauté décide à l'unanimité de rembourser la somme de 12 803,44 € à la Région Normandie sise à Caen.

**16-351 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS CONTRACTUELS – Plan de titularisation**

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de mettre en œuvre le plan de titularisation comme présenté ci-dessous et d'organiser directement les sélections professionnelles qui en découlent.

**Annexe 1**

**BILAN PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RESORPTION DE L'EMPLOI PRECAIRE POUR LA PERIODE DU 13 MARS 2012 AU 12 MARS 2016**

Lors de la présentation du premier plan de résorption de l'emploi précaire en 2012, 6 postes avaient été proposés au recrutement par la voie des sélections professionnelles.

Vous trouverez ci-dessous le détail de la mise en œuvre de cette mesure :

| GRADE     | ANNEE 2013  |  | ANNEE 2014  |  |
|-----------|---|--|---|--|
|           | Nb de postes ouverts à la sélection professionnelle | Nb de nomination à l'issue des sélections professionnelles | Nb de postes ouverts à la sélection professionnelle | Nb de nomination à l'issue des sélections professionnelles |
| Attaché   | 1   | 1  | 2   | 0*   |
| Ingénieur | 2   | 1*   | 1   | 0*   |

\* Les agents ont refusé de bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi titulaire à cause de la perte de rémunération que cela pouvait engendrer. Ces agents étant en CDI, l'enjeu sur la précarité de leur situation était nul.

Sur les 6 postes ouverts, seul deux ont été transformés en postes de fonctionnaire.

Ce premier plan a également permis la transformation de deux emplois en contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à la date de 13 mars 2012 :

- 1 poste sur le grade d'attaché,
- 1 poste sur le grade d'assistant socio-éducatif.

**Annexe 2**

**RAPPORT PORTANT SUR LA SITUATION DES AGENTS CONTRACTUELS  
REMPLISSANT LES CONDITIONS REQUISES POUR PRETENDRE A LA  
PROLONGATION DU DISPOSITIF DE TITULARISATION**

Vous trouverez ci-dessous la liste des agents sur emploi permanent présents à l'Agglomération au 31 mars 2013 :

| FILIERE   | CATEGORIE | GRADE                            | ELIGIBILITE DE L'AGENT AU 31 MARS 2013 | DATE ENTREE AGGLO | ANCIENNETE ACQUISE EN ETP AU 31 MARS 2013 | ANCIENNETE ACQUISE EN ETP A LA DATE DE PRESENTATION DU RAPPORT (8 novembre 2016) |
|---|-----------|----------------------------------|--|-------------------|---|--|
| Administrative  | A         | Attaché                          | OUI                                    | 03/10/2005        | 7 ans 5 mois 28 jours                     | 11 ans 1 mois 5 jours  |
| Administrative  | A         | Attaché                          | OUI                                    | 20/08/2007        | 5 ans 7 mois 11 jours                     | 9 ans 2 mois 19 jours  |
| Administrative  | A         | Attaché                          | OUI                                    | 01/01/2006        | 7 ans 3 mois                              | 10 ans 10 mois 8 jours   |
| Administrative  | A         | Attaché                          | NON                                    | 01/08/2009        | 3 ans 8 mois                              | 7 ans 3 mois 8 jours   |
| Administrative  | A         | Attaché                          | NON                                    | 05/09/2011        | 1 an 6 mois 26 jours                      | 5 ans 2 mois 3 jours   |
| Administrative  | A         | Attaché                          | NON                                    | 07/07/2010        | 2 ans 8 mois 24 jours                     | 6 ans 4 mois 1 jour  |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade d'attaché</b>                          |           |                                  | <b>3</b>                               |                   |   |  |
| Technique   | A         | Ingénieur                        | OUI                                    | 16/03/2009        | 4 ans 15 jours                            | 7 ans 7 mois 23 jours  |
| Technique   | A         | Ingénieur                        | NON                                    | 01/01/2013        | 3 mois                                    | 3 ans 10 mois 8 jours  |
| Technique   | A         | Ingénieur                        | NON                                    | 01/02/2013        | 2 mois                                    | 3 ans 9 mois 8 jours   |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade d'ingénieur</b>                        |           |                                  | <b>1</b>                               |                   |   |  |
| Technique   | B         | Technicien                       | NON                                    | 09/08/2010        | 2 ans 7 mois 22 jours                     | 6 ans 2 mois 30 jours  |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade de technicien</b>                      |           |                                  | <b>0</b>                               |                   |   |  |
| Technique   | C         | Adjoint Technique de 1ère classe | OUI                                    | 01/05/1996*       | 16 ans 10 mois                            | 20 ans 5 mois 8 jours  |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade d'adjoint technique de 1ère classe</b> |           |                                  | <b>1</b>                               |                   |   |  |
| Technique   | C         | Adjoint Technique de 2ème classe | OUI                                    | 12/03/2007*       | 6 ans 19 jours                            | 9 ans 7 mois 27 jours  |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe</b> |           |                                  | <b>1</b>                               |                   |   |  |
| Sanitaire et sociale  | B         | Assistant socio-éducatif         | OUI                                    | 01/09/2008        | 4 ans 7 mois                              | 8 ans 2 mois 8 jours   |

| FILIERE   | CATEGORIE | GRADE                    | ELIGIBILITE DE L'AGENT AU 31 MARS 2013 | DATE ENTREE AGGLO | ANCIENNETE ACQUISE EN ETP AU 31 MARS 2013 | ANCIENNETE ACQUISE EN ETP A LA DATE DE PRESENTATION DU RAPPORT (8 novembre 2016) |
|---|-----------|--------------------------|--|-------------------|---|--|
| Sanitaire et sociale  | B         | Assistant socio-éducatif | OUI                                    | 01/01/2008        | 5 ans 3 mois                              | 8 ans 10 mois 8 jours  |
| <b>Nombre d'agents remplissant les conditions sur le grade d'assistant socio-éducatif</b> |           |                          | <b>2</b>                               |                   |   |  |

\* Conformément à l'article 40 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016, l'ancienneté acquise dans le secteur privé est reprise.

Sur les 14 agents présents à la date du 31 mars 2013 employés sur un emploi permanent de contractuels, 8 agents remplissent les conditions pour bénéficier du dispositif d'accès à l'emploi titulaire.

### Annexe 3

#### PRESENTATION DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

L'analyse des 8 postes en termes de besoin pour la collectivité montre que ce sont des emplois permanents et pérennes. Du point de vue de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, un poste peut ne pas être transformé en emploi titulaire dans la mesure où l'agent qui l'occupe à vocation à partir à la retraite dans les 18 mois à venir.

En conséquence pour les 7 postes remplissant les conditions d'accès à l'emploi titulaire, la collectivité propose le programme suivant :

| Grades                                       | Mode de recrutement                              | Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs G.P.E.E.C. |            |                                    |                        |
|--|--|--|------------|------------------------------------|------------------------|
|  |  | Année 2016   | Année 2017 | Année 2018 (jusqu'au 12 mars 2018) | Nombre total de postes |
| Grade d'attaché                              | Sélection professionnelle                        | 0  | 3          | 0                                  | 3                      |
| Grade d'ingénieur                            | Sélection professionnelle                        | 0  | 1          | 0                                  | 1                      |
| Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe | Sélection professionnelle                        | 0  | 1          | 0                                  | 1                      |
| Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe | Recrutement réservé sans concours (accès direct) | 0  | 1          | 0                                  | 1                      |
| Assistant socio-éducatif                     | Sélection professionnelle                        | 0  | 1          | 0                                  | 1                      |

#### 16-352 - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT – RESSOURCES HUMAINES – Personnels contractuels – Création et modification de postes – Actualisation du tableau des effectifs

Sur rapport de Monsieur LEROY, le conseil de communauté décide à l'unanimité de modifier ainsi le tableau des effectifs :

\* à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 :

- Création d'un poste d'attaché à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

\* à la date du 15 décembre 2016 :

- Suppression d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

\* à la date du 11 janvier 2017 :

- Suppression d'un poste de technicien contractuel à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Le Conseil communautaire dit également :

- que les postes pourront être pourvus par des agents contractuels si les processus de recrutement ne permettent pas de recruter des agents fonctionnaires,
- que la rémunération des postes est fixée sur la grille indiciaire des grades correspondants à laquelle peuvent s'ajouter les primes et indemnités en vigueur dans la collectivité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune remarque ni question formulée, la séance est levée à 23 h 45.

Le Président

Par déléation  
**Le Directeur Général**  
Bernard LEROY  
**Philippe LE GAL**



